

## Défaillance d'entreprise

## Une accalmie après l'hécatombe de fin 2016

• Un quatrième trimestre meurtrier pour cause d'impayés

• Le retour à la normale enregistré depuis le mois d'avril

L'enquête Coface sur les délais de paiement au premier semestre révèle qu'ils se sont allongés à 99 jours contre 82 en 2016. Les entreprises ayant déclaré des délais de paiement supérieurs à 120 jours sont également en nette augmentation. Frédéric Louat, directeur général de Coface Maroc, souligne «qu'au quatrième trimestre 2016, les défaillances se sont accrues de près de 50%»

- L'Economiste: Le patronat parle d'un délai de paiement de 180 jours, voire plus. Ce délai ressort à 99 jours dans l'enquête Coface. A quoi tient cette différence?

- Frédéric Louat: L'avantage de notre enquête est qu'elle permet de distinguer les délais de paiement contractuels et les retards de paiement au-delà des dé-

lais contractuels. Si on ajoute les deux, la durée totale de règlement des factures s'établit effectivement à 193 jours. Dans notre enquête, nous adressons des questions sur les délais de paiement moyens, les évolutions par taille d'entreprise et les retards de paiement. Nous avons introduit un troisième volet sur les anticipations à la fois par rapport aux comportements de paiement et l'activité de l'entreprise.

Dans notre démarche, nous essayons de percevoir l'expérience de paiement de l'entreprise. Ce qui implique aussi une part de subjectivité. Cette subjectivité est importante puisqu'elle traduit le ressenti des entreprises et leurs anticipations et qui définit à terme leur comportement. Les bilans des entreprises permettent aussi de mesurer les délais mais ils fournissent une lecture ex post.

- Les entreprises qui ont participé à l'enquête donnent-elles une image fidèle de la situation d'ensemble?

- Nous sommes à la 3<sup>e</sup> édition de notre enquête sur les délais de paiement. C'est une publication que nous avons également simulé dans différents pays. Notre échantillon est diversifié. L'ensemble des



Frédéric Louat, directeur général de Coface Maroc: «Une panne de trésorerie, en raison de l'allongement des délais de paiement, a un effet domino sur les fournisseurs. Cet effet domino ne peut être comblé que par les financements bancaires à très court terme» (Ph. L'Economiste)

secteurs d'activité au Maroc sont représentés, ainsi que toutes les tailles d'entreprises. Nous sommes transparents sur la manière dont nous réalisons notre enquête, sur les caractéristiques de notre échantillon, sa ventilation sectorielle, par effectif et par chiffre d'affaires. Cette transparence sur la méthodologie permet d'apporter les résultats les plus visibles. Nous sommes représentatifs des secteurs qui font le B to B et non le B to C.

Les délais de paiement vis-à-vis des consommateurs constituent une problématique différente des délais interentreprises, lesquels peuvent être négociés.

- Quel lien relevez-vous entre la dégradation des délais de paiement et les défaillances d'entreprises?

- La corrélation est assez forte entre les défaillances d'entreprises et les retards de paiement qui nous sont déclarés en tant qu'assureurs. Le niveau des défaillances d'entreprises est sans précédent depuis la crise de 2008. Nous avons enregistré un pic historique de défauts de paiement et de défaillances d'entreprises fin 2016.

Au quatrième trimestre, les défaillances se sont accrues de près de 50%. Elles ont observé la même tendance au premier trimestre 2017 avec une augmentation de 33%. Or le rythme historique moyen de ces défaillances évolue dans une fourchette de 15 à 20%. La situation était alarmante jusqu'à fin mars 2017. Depuis nous sommes sur un changement et un retour à une tendance plus normale. Théoriquement, le retard pris pour la formation du gouvernement ne devait pas

avoir d'impact puisque l'administration publique est censée continuer à fonctionner, etc. Mais le feedback informel auprès des entreprises était tout autre.

- Quel impact sur la trésorerie des entreprises?

- Durant le premier semestre, 20% des entreprises ont affirmé que leur trésorerie s'était améliorée. Pour 36%, elle est restée stable et 43% ont constaté une dégradation contre 37% l'année dernière. Mais les anticipations du deuxième semestre sont positives: 58% estiment qu'elle restera stable, 25% prévoient une amélioration et seules 16% ont une opinion négative.

Une panne de trésorerie, en raison de l'allongement des délais de paiement, a un effet domino sur les fournisseurs. Cet effet domino ne peut être comblé que par les financements bancaires à très court terme. Or, nous avons assisté à une contraction du crédit de trésorerie en début d'année et son effet compensateur n'a pas joué. A partir d'avril 2017, ils se sont redressés, mais ils progressent encore à un rythme bien inférieur à celui de la croissance de l'économie.

- L'allongement des délais de paiement a-t-il un impact sur la prime risque crédit?

- Les primes sont calculées essentiellement sur la base de modèles de long terme. Les facteurs dont nous tenons compte sont le secteur d'activité dont relève l'entreprise et la taille puisque la prime dépend du montant du chiffre d'affaires. Notre modèle réagit peu aux fluctuations conjoncturelles sur 6 mois. Le taux des primes n'a pas augmenté de façon générale. Certaines entreprises qui fournissent les intrants pour le secteur de la construction ont vu leurs primes s'accroître, mais c'est une tendance de long terme. Selon notre enquête, le nombre d'entreprises qui recourent à des spécialistes en cas de défaut de paiement est en hausse. Le marché de l'assurance-crédit au Maroc reste relativement petit, puisque seulement 600 à 800 entreprises contractent ce genre d'assurance. Néanmoins, c'est un marché en forte croissance, de l'ordre de 15% à 20% par an. □

Propos recueillis par  
Khadija MASMOUDI

## Coface se met au recouvrement

COFACE Maroc vient de lancer sa solution de recouvrement de créances commerciales: «Coface Recouvrement» pour les créances impayées, en local et à l'international et même dans les juridictions les plus complexes. Le service est assuré même pour les entreprises qui ne sont pas assurées par Coface. □